L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
MARDI, 29 MAI 1894.

La Fête-Dieu à l'Archevêché.

Les cérémonies de l'Eglise catholique ont toutes un caractère imposant ; à quelque foi que l'on se réclame, on y assiste avec respect toujours, et on en sort vivement touché, ému.

Dimanche dernier, une de ces cérémonies avait lieu à Ste Marie, cette chapelle d'un aspect plus que modeste qui s'élève dans ce que l'on pourrait appeler l'ancienne cité, et attenante au grand bâtiment qu'habitèrent les Dames Ursulines à leur arrivée à la Nouvelle-Orléans, et devenu aujourd'hui la résidence archiépiscopale.

La Fête-Dieu, son nom le dit bien, est la fête la plus solennelle que la chrétienté puisse célébrer ; aussi, la paroisse de Ste Marie a-t-elle tenu à donner tout l'éclat, toute la splendeur possibles à cette manifestation : hommes, femmes, enfants y prenaient part en grand nombre, tous y étaient édifiants par leur recueillement, leur piété.

Dans les jardins de l'Archevêché on avait dressé deux autels, l'un au premier, l'autre à l'arrière plan du terrain, et sur chacun d'eux, le Très Saint-Sacrement a été placé un instant, pendant que la foule qui lui faisait escorte, genou en terre, mêlait ses cantiques et ses prières en un harmonieux ensemble.

Quatre fois au cours de la cérémonie, l'Ostensoir s'est élevé, appelant sur l'assistance les bénédictions du ciel.

On n'a pas souvenance que le Très-Saint-Sacrement ait jamais été promené aussi longuement hors des murs de cette église ; et les marques de respect qui partout sur Son parcours Le saluaient, ont dû causer une bien grande joie aux deux jeunes prêtres qui desservent l'Archevêché, le Rév. Père Joseph Thébaut, chancelier du diocèse, et le Rév. Père F. Prim, son *alter ego*, parce que c'est à leur initiative, à leur zèle, à leur piété qu'est due l'éclatante célébration de ce beau jour.

Une douzaine de fillettes précédaient le dais jonchant la route de fleurs, et de l'encensoir s'exhalait le plus doux des parfums.

Un peu avant la procession, le Père Thébaut a béni une superbe lampe qu'il a fait venir de Cincinnati, et qui aujourd'hui orne le sanctuaire. Quelques paroles de circonstance devaient se dire ; le Père en a trouvées de très heureuses pour exprimer sa pensée et ses vœux.

Que cette lampe vous soit, a-t-il dit à ses auditeurs, comme un phare aux marins. Quand vous vous sentirez fatigués par les agitations, les tourmentes du monde—un océan aussi—venez vous y orienter. Si le voyageur qui parcourt les mers est heureux de voir poindre à l'horizon cette lumière qui grossit sans cesse et qui bientôt va lui montrer la patrie, le foyer ; vous aussi, venez vers cette flamme qui brûlera toujours à votre intention, et qui vous montrera ces autels, ce tabernacle où repose Celui qui relève, réconforte les découragés, console des blessures et des amertumes de la vie.

L'improvisation du Père Thébaut a été, nous le répétons, fort heureuse, et sa parole chaude, vibrante a, certes, dû ranimer la foi de bien des indifférents.

La crise ministérielle en France.

Au moment où nous écrivons ces lignes, c'est-à-dire à la dernière heure, il n'y avait pas encore de cabinet formé en France et la République était, une fois de plus, sans aucune direction. On sait déjà quelles démarches avait faites M. Carnot pour arriver à un résultat quelconque, sans le moindre succès. Il avait été obligé d'aller frapper à la porte des meneurs de la minorité radicale ; il avait fait appeler M. Peytral ; il était même allé jusqu'à demander le concours de M. Brisson. C'était revenir aux plus mauvais jours de la République. Rien n'y a fait. M. Brisson sentait bien qu'il lui était impossible de gouverner avec une majorité qui lui était hostile. Force était donc d'en revenir à M. Dupuy, le seul qui eut quelque chance de former un cabinet un peu homogène. Mais MM. Burdeau et Boulanger refusaient, le premier le portefeuille des affaires étrangères, le second celui des finances. De telle sorte que rien n'était encore fait et que M. Dupuy était sur le point de renoncer à la tâche qu'on lui avait imposée.

Singulière situation que celle d'un pays où c'est à qui refusera d'occuper des postes, que partout ailleurs, on brigue avec tant d'avidité. Espérons qu'au moment où paraîtront ces lignes, M. Carnot aura enfin trouvé quelques hommes qui voudront bien consentir à gouverner la France. Il faut que cette étrange situation ait un terme.

Aux Membres de la Législature.

N. O., 27 mai 1894.

Messieurs,

Il vous est soumis, en ce moment, un projet de loi ayant pour but de défendre la pratique de la médecine à toute personne non diplômée par une faculté quelconque. Or, Hippocrate ayant défini la médecine : *l'art qui guérit les malades ou qui calme les souffrances*, je me demande si ce projet ne frappe pas le magnétiseur.

Si donc, vous ne conférez qu'au médecin le droit d'exercer l'art de guérir, vous enlevez aux pauvres malades le dernier espoir qui leur restait jusqu'à ce jour : *celui de se faire magnétiser*.

Certes, il se commet des abus révoltants auxquels il faut mettre un terme ; mais, pouvez-vous, pour de pareils faits, confondre les hommes de science avec les tireurs de cartes et autres ? Non.

Aussi, pour que votre loi ne porte atteinte ni à la science ni à la liberté sacrée de chaque individu, je vous proposerais de l'amender comme suit :

« Afin de ne point porter atteinte à « la liberté individuelle et à la science, « le Conseil de Santé pourra, s'il le juge « convenable, s'entourer de magnétiseurs « dont la réputation et l'honorabilité « seraient incontestables.

« En aucun cas, le magnétiseur ne « sera appelé au chevet du malade avant « le médecin. »

Recevez, etc.,

PROF. GEO. GAY,
Magnétiseur,
136 Exchange Alley, N. O.

M. Geo. Gay a, en outre, spécialement chargé le sénateur Gauthreaux de ses intérêts auprès du Sénat.

Many women suffer

from nervous complaints and kindred troubles peculiar to their sex. In their train come *constipation, biliousness, headache* and *neuralgia*, obstinate to cure and hard to endure. Every woman should be aware how easily she can keep herself in good health by taking, in sickness and health, that old and reliable remedy

Brown's Iron Bitters

It's grateful friends are legion. They are to be found in every State, in almost every land. For weak, debilitated, overworked women, and puny and delicate children there is no better medicine in the world. Dose small and pleasant to take *and it does not injure your teeth*. Testimonials are full of praise—they speak of suffering relieved—of sickness banished. Why not get a bottle today?

Look carefully at the package when you purchase. Imitations abound and should be denounced. The genuine has two crossed red lines on the wrapper.

Make Sure of it.

BROWN CHEMICAL CO. BALTIMORE, MD.

La meilleure de toutes les poudres-levain.---Dernier rapport du gouv. des E.-U.

Royal Baking Powder

Absolument Pur.

Chronique de la Ville.

Nouvelle-Orléans, 29 Mai 1894.--Indications : Pour la Louisiane.—Temps beau ; vents d'ouest passant au sud-est.

Température du 28 mai 1894.
Thermomètre de E. & L. Claudel, Opticiens,
No 142 rue du Canal.
Entre Carondelet et Baronne.

	Fahrenheit	Centigrade
7 heures du matin	78	23
Midi	88	28
3 P. M.	88	28
6 P. M.	86	27

Mariages, naissances et décès, inscrits au Bureau de Santé pendant les dernières 24 heures.

MARIAGES.—R. W. Gould à Mlle Ophelia Smith ; Edward Fave à Mlle Barbara Burk ; Chester Thaygard à Mme Vve. James Ernest ; Edward Kilk à Mlle Clara Dwyer ; David Madison à Mlle Martha Williams.

NAISSANCES.—Mmes Timothy Finn, une fille ; Louis William Gery, un garçon ; Jos. J. Schellang, un garçon ; Joseph Wingerter, une fille ; Charles Meyer, un garçon ; William B. Barnett, une fille ; Charles Hart, un garçon ; Andrew Keenan, un garçon.

DÉCÈS.—John Jungblut, 15 mois, 111 Champs Elysées ; John P. Reames, 63 ans, 79 Philip ; John H. Singer, 15 mois, Magazine et Toledano ; Frank Mullisich, 51 ans, 209 Conti ; Charles Robert Todd, 36 ans, 8 St-Pierre ; William Wild, 7 mois, 132 Sud Claiborne ; Delphin Monuer, 45 ans, Patton et Verret.

Ventes inscrites au Bureau des Aliénations.

F. Chateau au Union Homestead Association, une portion de terre bornée par les rues Gasquet, White, Palmyre et Dupré, $300.

P. Ticker à D. J. M. Multer, un terrain borné par les rues Prieur, Poydras, Bertrand et Perdido, $685.

F. P. Stone à J. Sabathe, deux terrains bornés par les rues Dorgenois, Banks, Palmyre et Rastieblave, $600.

P. Kline à Mme M. Mook, un terrain borné par les rues Dublin, Madison, Jeannette et Sixième, $150.

S. Barene à L. Mussachia, un terrain borné par les rues Bonny, Villeré, Séguin et Delachaise, $1,075.

E. E. Norton à Mme R. D. Levillier, un terrain borné par les rues Canal, Douane, Tremé et Franklin, $10,000.

People's Homestead Association à F K. McGloin, quatre terrains bornés par les rues St-Patrick, Edmund, St-David et Foucher, $4,400.

La même à T. F. Turnbull, deux terrains bornés par les rues Peter, Seguin, Alix et Bartholomy, $7,200.

Héritiers de R. W. Montgomery à A. Monteleone, un terrain borné par les rues Royale, Douane, Bourbon et Bienville, $18,000.

Total des ventes, $42,410.

La Fête du City Park.

On estime à 8,000 le nombre des visiteurs qui se sont rendus dimanche City Park pour assister à la fête champêtre qu'y donnaient les commissaires chargés de son entretien.

Des pavillons auxquels étaient servis des rafraîchissements avaient été construits sous les magnifiques ombrages du parc ; ils ont été bien fréquentés.

Le parc est très vaste et la foule qu'il renfermait dans son enceinte a facilement réussi à se disperser dans les bosquets, pour jouir de l'air frais et vivifiant de la campagne, à l'ombre des grands arbres, sur un tapis de gazon dont la remarquable fraîcheur reposait le regard.

La fête a été ouverte par l'Hon. Tissot, président de l'association, qui a prononcé une courte allocution, puis chacun s'est dispersé pour assister aux jeux divers inscrits au programme, et auxquels chacun a pris le plus grand plaisir.

La fête a obtenu un véritable succès et son produit va permettre aux commissaires de mettre à exécution certaines projets pour la réalisation desquels ils n'attendaient que des fonds. Le public a été à même de juger dimanche des travaux déjà accomplis, qui sont une preuve des excellentes intentions dont sont animés les commissaires.

Chacun n'a pu que leur adresser des louanges, et cette fête qui a donné à la population l'occasion de visiter le parc, leur vaudra un appui redoublé de la part des personnes intéressées à la transformation du parc telle que la rêvent les commissaires.

Ceux-ci sont MM. :

Officiers.—A. L. Tissot, président ; P. L. Fourchy, 1er vice-président ; T. Buisson, 2me vice-président ; H. Messonnier, secrétaire aux minutes ; Sterling P. Gardner, secrétaire aux finances ; P. M. Schneidau, trésorier.

Commissaires—Albert Baldwin, Jos. Garcia, Richard Frotscher, C. Madwell, C. H. Desportes, M. Biri, Jr., H. L. Frantz, L. A. Richards, E. J. Reiss, Victor J. Botto, F. J. Dreyfous, J. J. Weinfurter, J. B. Cefalu, E. W. Smith, G. H. Grandjean, P. Torre, Albert P. Noll, A. Clais, Jos. Bernard, V. Lambou, A. Sambola, Geo. Lhote, Sid. F. Landry, P. Capdevielle, V. Anseman.

Memorial Day.

Le Memorial Day a été célébré dimanche par une visite au cimetière de Chalmette, où les cérémonies accoutumées ont eu lieu en présence d'un grand concours de population.

Le steamer Alvin a fait deux voyages dans l'après-midi, et chaque fois son pont était couvert d'excursionnistes qu'il a débarqués dans le vieux champ de bataille. Les vétérans ont parcouru le cimetière aux accents d'une marche funèbre et en arrivant au monument, l'orchestre a exécuté le "Nearer My God to Thee". M. John Booth a alors pris la parole, et après sa courte allocution, les vétérans ont commencé à orner le monument. Le discours officiel a été prononcé par le rabbin Heller.

Le comité de décoration se composait de MM. Charles K. Lincoln, président et ex-officio chairman ; Charles M. Murray, chairman ; C. W. Kilborn, Dr G. P. Maloney, L. S. Widney, C. W. Ganez, George Doubleman, Angus McCormick, J. H. Wright, Thomas Stone.

Comité de réception — John Booth, chairman ; A. S. Graham, H. C. Lochte, P. J. McMahon, Joseph Karr, F. W. Gilson, W. S. Kennedy, A. J. Young, Michael Rooney, F. S. Vincent, A. F. Wrotnowski, William Lewis, J. A. Sampsell, A. Lefleur, J. Stemler, Thomas Dunn, A. J. Sexton.

Disparition.

Un des principaux citoyens de Jeanerette vient de disparaître, sans que l'on puisse arriver à découvrir la cause de cette disparition. Il avait pris le train pour se rendre à la Nouvelle-Orléans dans le but de se faire admettre à l'hôpital pour y être soigné, mais il ne s'est pas présenté à cette institution, et depuis son départ on ne l'a pas revu.

M. McBardo avait reçu à la tête une blessure qui mettait sinon sa vie, du moins sa raison en danger, et ses amis l'avaient décidé à aller se faire soigner à la Nouvelle-Orléans. Il n'avait jamais donné de signe de dérangement mental, mais on est d'avis que son cerveau a fini par être atteint et que c'est dans un accès d'aberration mentale qu'il se sera égaré et réfugié dans un endroit dont il a été jusqu'ici impossible d'avoir connaissance. Les detectives ont été prévenus, et ils n'épargneront aucun effort pour retrouver le blessé.

Les noms des rues.

Ce soir sera présentée devant le Conseil une ordonnance ayant pour objet de changer le nom de certaines rues et d'en donner un nouveau à celles qui portent le même nom. Le but de cette ordonnance est de rendre toute confusion impossible.

Vol.

Un nommé C. J. Esman a porté plainte au capitaine Malone contre un individu qui lui a volé des bijoux, il y a deux jours. M. Esman qui habite à Verret Station, sur la ligne du Shell Beach, s'était absenté et à son retour, il a constaté la disparition des objets de valeur qui lui avaient été soustraits. Il pense que le voleur s'est réfugié à la Nouvelle-Orléans. L'affaire a été mise entre les mains des detectives.

Le Directeur des Postes.

Le nouveau directeur des Postes a reçu hier matin sa commission de Washington. M. Frank Daniels entrera en fonctions le 1er juin. Il n'a fait jusqu'ici qu'une seule nomination, celle de M. R. Straughn qu'il a choisi comme secrétaire privé.

Assassinat et suicide.

Dimanche, les habitants de Carrollton ont été mis en émoi par un assassinat suivi du suicide du coupable. Celui-ci est un nommé Jacob Roth qui depuis 3 ans environ, vivait maritalement avec la veuve de John Gerber. Celle-ci avait deux fils de sa première union, et une fille, fruit de son union illégitime avec Roth.

Les deux garçons ont été témoins du drame qui a coûté la vie à leur mère, et qui a été le résultat d'une simple querelle, à la suite de laquelle Roth avait été arrêté sur la plainte de sa femme. Remis en liberté par la police, à la condition qu'il ne retournerait pas chez lui pour recommencer la discussion, il n'a rien eu de plus pressé que de violer sa promesse, et avec des intentions de vengeance, il est retourné chez sa maîtresse qui était assise dans la cour en compagnie d'une voisine, et raccommodait un chapeau.

Il est entré dans la chambre à coucher et s'est armé d'un fusil, puis en arrivant sur le seuil de la porte de la cour, il a crié à Mme Roth : "c'est toi qui m'a fait arrêter ce matin !" et en même temps, avant qu'elle ait eu le temps de prononcer une parole, ou de pousser un cri en apercevant l'arme, il lui a envoyé dans la poitrine la charge de l'un des canons.

Tandis que la voisine effrayée gagnait la rue en poussant des cris de terreur, Roth est rentré dans la maison, et se plaçant à l'une des encoignures de la chambre à coucher, il s'est appliqué contre le front le canon de son arme et a pressé la détente avec son pied. Le second coup est parti et Roth est tombé sur le plancher, la tête entr'ouverte, baignant dans une mare de sang.

Les voisins, au bruit de cette double détonation, sont arrivés immédiatement et ont envahi la cour où arrivaient aussi bientôt les agents de police. On comprend quel spectacle les attendait. Dans la cour, le cadavre de Mme Roth dont la mort avait été instantanée, dans la maison le corps de Roth qui malgré son horrible blessure respirait encore et qui a été transporté à l'hôpital, où il a expiré à minuit.

Empoisonnement.

La police du 5me precinct a été prévenue dans la matinée de dimanche que plusieurs familles qui avaient assisté la veille au soir au bal donné par les Chevaliers de Pythias, à la Salle d'Artillerie Washington, avaient été empoisonnées. L'enquête a révélé qu'en effet plusieurs personnes avaient ressenti les symptômes de l'empoisonnement immédiatement après le bal, et qu'elles avaient été prises de vomissements avant de pouvoir rentrer chez elles ; d'autres au contraire ont ressenti les effets du poison en rentrant et ont envoyé chercher le médecin.

La plupart des cas étaient graves au dire des médecins qui ont été appelés, et d'après eux les symptômes observés chez les malades indiquent un empoisonnement par l'arsenic. On pense et c'est l'avis de la plupart des malades, qu'il a été causé par l'absorption de gâteaux à la crème fabriqués par M. S. Hosli, pâtissier, coin Espagne et Dauphine.

Dans une famille qui habite ce voisinage, une petite fille qui n'était pas allée au bal et qui avait mangé des gâteaux en question, a été prise de vomissements, tandis qu'une de ses sœurs qui était allée au bal et avait mangé de la crème glacée mais pas de gâteaux, n'a pas été malade. D'autre part, certaines personnes qui n'ont mangé ni gâteaux ni crème, affirment avoir ressenti les symptômes de l'empoisonnement, ce qui indiquerait que celui ci doit être attribué à une autre cause.

Les gâteaux à la crème ont été envoyés au chimiste de la ville qui déterminera s'ils sont ou non la cause de l'empoisonnement. Quelques unes des personnes qui sont ainsi tombées malades, ont été dans un état si critique, que leurs jours ont été en danger.

L'enquête se poursuit, mais la police est déjà d'avis que ce sont les gâteaux qui ont causé l'empoisonnement.

Louisiana Castle No 2, K. G. E's.

Le 31 mai, à 8:30 heures, au No 67 rue Carondelet, *Ladies' Day Sociable*. La fête sera charmante. Tous nos remerciements pour la gracieuse invitation adressée à *l'Abeille*.

Détournement.

La police est à la recherche d'un jeune homme de 25 ans environ, nommé J. D. Hinds, qui est accusé de détournement par M. Taylor, directeur de l'établissement de Mme Bothick, situé rue des Magasins. Il y a quatre mois environ, il demanda de l'emploi à M. Taylor qui lui confia dans le bureau certaines fonctions dont il ne devait probablement pas s'acquitter convenablement, car il y a quelques jours il était remercié.

M. Taylor ne pensait pas alors que les comptes du jeune homme fussent incorrects, mais l'inspection des livres a révélé qu'il s'était approprié, étant collecteur, le montant de certaines notes. La police a été aussitôt prévenue, mais jusqu'ici, il a été impossible de retrouver le coupable qui probablement a quitté la ville. On ne pense pas que la somme détournée soit très importante. On prétend que Hinds n'avait qu'un défaut, c'est de se livrer avec excès à la boisson ; et c'est à celle-ci que sa chute est attribuable.

Les Ecriteaux des Rues.

Depuis que les écriteaux indiquant le nom des rues ont été placés à l'encoignure de celles-ci, beaucoup ont été enlevés ou abîmés et les plaintes sont générales. Pour mettre fin à ces abus, le chef de police a décidé d'appeler spécialement l'attention de ses agents sur le fait et d'offrir une récompense de $50 pour toute personne qui sera condamnée pour ce délit.

Citizens' Protective League.

Ce soir sera tenu un mass meeting à la salle d'artillerie Washington, par les habitants des quartiers supérieurs dans presque chaque ward desquels s'est formée une association protectrice des citoyens.

Les représentants des divers wards seront présents à la réunion de ce soir, à laquelle se feront entendre plusieurs orateurs qui discuteront les questions municipales.

Vols.

Des voleurs se sont introduits dans la tente de Frank Eicholk, un photographe ambulant, au coin des rues Verret et Homer, à Alger, et ont emporté plusieurs objets évalués $3.

—Des inconnus qui se sont introduits chez Mme C. Summers, No 262 rue Derbigny, ont volé pour environ $40 de bijoux.

Autre vol.

Un Italien du nom de Martinoligh, qui était entré dans une maison de joie au No 34 de la rue Bourgogne, a été volé par une femme qui lui a enlevé une somme de $140. Elle a été arrêtée et traduite devant le recorder Aucoin qui après l'avoir condamnée à $10 ou 30 jours, l'a envoyée pour vol devant la cour criminelle.

Les Plus Grands Honneurs ont été décernés, au World's Fair, au

DR. PRICE'S CREAM BAKING POWDER

LA PLUS PARFAITE FABRIQUÉE.

Une poudre de crème de tartre faite du raisin pur, sans ammoniaque, alun et autre ingrédien falsifiant.

40 ANS D'ÉPREUVE

Un beau Portrait.

Le portrait promis par M. E. Rivoire à la plus jolie des jeunes filles qui se trouvaient au pavillon de l'*Abeille* pendant la fête des Newsboys, est terminé et il nous a été permis hier de le voir dans les ateliers de l'artiste. On sait que le cadre offert par M. Rivoire a été gagné par Mlle A. Olivier, et c'est son portrait qui y a été placé.

Un fort joli portrait, ma foi, non seulement parce que le sujet prêtait beaucoup, mais parce que l'artiste a mis en œuvre en cette circonstance toutes les ressources de son art qu'il connait à fond. Le portrait de Mlle Olivier est très réussi comme pose et parfait comme coup de crayon. Quant au cadre, M. Rivoire a choisi un des plus beaux qu'il eût à sa disposition.

M. Rivoire a offert aussi aux autres demoiselles qui concouraient pour ce portrait et qui ont été moins fortunées que Mlle Olivier, une douzaine de photographies. Il n'a pu prendre jusqu'ici que celle de Mlle Vienne. On ne saurait vraiment demander mieux comme photographie.

La pose ne laisse rien à désirer et le jeu des lumières et des ombres est excellement combiné, et l'impression est parfaite. Quant au coloris, c'est un véritable modèle du genre, sur papier "aristo."

Nous avons remarqué chez M. Rivoire beaucoup de portraits atteignant la perfection et qui parlent éloquemment en faveur de son talent.

Suicide.

Un suicide est venu compléter la liste des événements à sensation qui se sont déroulés dimanche à la Nouvelle-Orléans. Il a eu lieu à l'Hôtel Grunewald.

Samedi soir, un clergyman de St-Louis, se présentait à l'hôtel et après avoir demandé le prix des chambres, en retenait une.

Le No 148 lui ayant été assigné, il en a pris immédiatement possession et s'est retiré. Dimanche matin, à l'heure où les voyageurs sont d'ordinaire levés, la femme de chambre s'est présentée au No 148 mais la porte en était fermée, et la domestique sachant que le Rév. Geo. E. Thomas était arrivé tard la veille au soir s'est retirée, pensant qu'il avait besoin de repos et qu'il avait l'intention de faire grasse matinée.

A 4 heures de l'après-midi, jugeant qu'il devait avoir assez dormi, elle est retournée de nouveau à la chambre et a vainement frappé à la porte. Elle a aussitôt averti les directeurs de l'hôtel, qui ont envoyé avec elle d'autres domestiques et un gamin chargé des commissions. Celui ci, à l'aide d'une malle, s'est hissé jusqu'à l'imposte de la porte et, après avoir jeté un coup d'œil dans l'appartement, il est redescendu précipitamment avec un air de frayeur empreint sur son visage.

Un des domestiques est monté à son tour et a compris la frayeur de l'enfant, lorsque il a aperçu sur une chaise, le dos appuyé contre le lit, le cadavre du Rév. Thomas. Le fait a été communiqué au bureau de l'hôtel et le coroner a été immédiatement prévenu.

En entrant, les autorités ont trouvé le révérend assis sur une chaise, le dos appuyé contre le lit qui était couvert de sang, ainsi que le parquet. Sur une table, on a trouvé un billet auquel étaient épinglées trois lettres et un billet de $5.

Dans ce billet le défunt après avoir donné minutieusement son nom et son adresse ainsi que celles de son père et de son beau-frère, demandait que la nouvelle leur fut télégraphiée ainsi qu'au chef de police de St-Louis. Il ajoutait que le billet de $5 servirait à payer les frais de télégraphe, et que le transport de son corps à St-Louis serait payé par son père.

Le coroner a déclaré que le Rév. Thomas devait s'être tiré le coup fatal peu de temps après avoir pris possession de sa chambre, et que la mort devait avoir été instantanée.

Les ossements de l'Hôtel St-Charles.

Les débris calcinés qui avaient été trouvés vendredi dernier dans les ruines de l'Hôtel St-Charles et que le Dr Dwyer avait déclaré être des ossements humains parmi lesquels il avait reconnu un œil, ont été soumis au sous coroner Maylie, qui a exprimé un avis différent et déclaré que ces débris n'étaient pas des ossements.

Pour établir le fait d'une façon décisive, il les a soumis à M. M. V. Haulard, de l'Université Tulane, qui en a fait l'analyse chimique et a présenté hier le rapport suivant :

Nlle Orléans, 28 mai 1894.

Dr A. C. Maylie, sous coroner,

Cher monsieur,

La matière qui m'a été soumise, pour être analysée, et que l'on croyait être des ossements humains trouvés parmi les débris de l'incendie de l'Hôtel St Charles, contenait les substances suivantes :

Zinc métallique, étain métallique, fer, calcium, (traces), sodium, (traces), potassium, (traces), alumine, acide silicique, carbone, acide carbonique, chlore, (traces), acide phosphorique, (traces légères). La faible quantité de chaux et d'acide phosphorique, prouve d'une façon concluante que la substance ne contenait ni os ni cendre d'os.

Respectueusement,

M. V. HAULARD.

Le Feu.

Hier soir, à 7 heures 30, le feu a été mis par un bec de gaz à une paire de rideaux évaluée $40 chez Mme Healey, No 178 rue Douane. La perte est couverte par une assurance à la Merchants and Traders' Company.

—A 3 heures 40 de l'après-midi, le feu s'est déclaré au No 60 de la rue Tchoupitoulas, occupé par Preston, Stauffer & Co., grocers, et appartenant à H. T. Cottam. L'immeuble a été endommagé pour $500 et le stock pour $50,000. Il est assuré pour $195,000 à l'agence James Preston.

Le capitaine Earnhart de la Compagnie No 13 et un nommé R. Burke qui se trouvaient sur un toit, sont tombés. Earnhardt s'est légèrement blessé, mais Burke s'est cassé le bras et la jambe gauches. Il a été transporté à l'hôpital.

—A 9 heures 30 le feu a pris on ignore comment, coin Reynes et St-Claude, dans un immeuble où se trouvait une écurie et un grenier à foin. Il a été complètement détruit. Les pertes sont estimées à $1,000. Le cottage voisin appartenant à M. Jean Labarre a été endommagé pour $75.

Chutes.

John Carroll, un entrepreneur de 65 ans, qui se trouvait pris de boisson, est tombé rue Delord entre Foucher et Magasins et s'est légèrement blessé à la tête. Les internes de l'Hôpital de Charité ayant refusé de se rendre sur les lieux pour lui donner leurs soins, il a été transporté dans le wagon de police du 6me precinct, chez lui, coin Poeyfarre et Magasins, où il a reçu les soins du Dr Monette.

—A 11 heures du matin, O. B. Moore, quartier-maître de la barque Regolator, amarrée au pied de la rue St-Joseph, aidait à charger des wagons quand il est tombé sur un rail et s'est légèrement blessé au nez et à la lèvre supérieure. Il a été conduit à l'hôpital par des amis.

—Dimanche soir vers 7 heures, Henry Dunois demeurant No 15 rue Sud Derbigny ; Henry Gois, domicilié au No 1130 1/2 de la rue du Camp, et Fournet Bryant, demeurant au No 198 de la rue Baronne, revenaient du West End en voiture, quand leur cheval a pris peur au passage d'un train. Dunois a été jeté contre un arbre, et s'est blessé à la tête. Il a été ramené chez lui dans la voiture.

Crescent Rowing Club.

C'est ce soir que doit avoir lieu au Bayou St-Jean, la sixième régate annuelle du Crescent Rowing Club.

Les courses commenceront à 5 heures ; elles promettent d'être fort intéressantes, car les canotiers sont bien exercés, et les médailles seront très disputées.

Arrestation.

On a arrêté dimanche au City Park, Louis Delatour et A. Théard, qui se battaient, et le recorder Aucoin a condamné hier matin Delatour à $10 ou jours ; Théard a été acquitté.

Le feu.

Hier à midi, des étincelles s'échappant d'une cheminée, ont légèrement endommagé la résidence d'Augustus Turner, située rue Burdette entre Hampson et Deuxième. Les flammes ont été éteintes par les membres de la compagnie No 19.

Brûlures.

Mme Mary McGeoy, qui est domiciliée à l'encoignure des rues Félicité et Freret, brûlait des ordures dans sa cour, quand ses vêtements ont pris feu et elle a été grièvement brûlée. La vieille dame, qui est âgée de soixante ans et dont l'état est très grave, a reçu les soins du Dr Callahan.

Trois personnes brûlées.

Hier soir à 8 heures 20, une lampe à gasoline a fait explosion au rez-de-chaussée du No 272 de la rue des Remparts, appartenant à Mme Grasso et habité par Nobles & Buckingham, qui y tiennent un bar-room et un tir à la carabine.

L'immeuble a été endommagé pour $50. Deux nègres employés par Buckingham, et Buckingham lui-même, ont été brûlés aux mains et à la figure, en voulant éteindre les flammes. Ils ont été transportés à l'hôpital où leurs brûlures ont été déclarées sans gravité.

Accident.

A 1 heure 30 de l'après-midi, au coin de la rue Washington et de l'avenue St-Charles, H. Dickerman, un employé de J. J. Clark, déchargeait des briques, quand il a été renversé et grièvement blessé par plusieurs d'elles qui étaient restées dans le tombereau, et qu'il essayait de faire tomber. Une voiture d'ambulance a été appelée et il a été transportée à l'Hôpital de Charitée.

Transferts.

Le chef Gaster a ordonné les transferts suivants qui auront lieu aujourd'hui à midi :

Capitaine Barrett, du 4ème au 6ème ; Capt. Donnelly, du 6ème au 5ème ; sergent Aucoin, du 7ème au 4ème ; sergent Day, du 1er au 7ème ; agents Corcoran, du 3ème au 4ème ; Kenny, du 4ème au 3ème ; Celly, du 11ème au 3ème ; Wilson, du 3ème au 11ème ; Jourdan, du 9ème au 7ème ; Behrman, du 7ème au 9ème.

Arrestation.

Le caporal Morris et le detective Roche ont arrêté hier et écroué au poste de police du troisième precinct, un nommé Philip Holz et Edward Thomas, un individu qui l'accompagnait et essayait de vendre aux marchands d'oiseaux de la rue de Chartres, un perroquet et une cage. On a appris que l'oiseau avait été volé jeudi dernier à M. J. M. Sabathier, épicier au coin des rues Dumaine et Chartres.

Rixe.

A 3:45 heures P. M., dans le café de Fred Bourkle, au coin de la rue St-Louis et du Passage de la Bourse, Goetlieb Gotzman, a été blessé à la tête avec une barre de fer par un nommé Charles Mathes avec lequel il se disputait. Gotzman a été transporté à l'Hôpital de Charité où il a reçu les soins des internes après quoi lui et son agresseur ont été écroués au poste de police du troisième precinct.

Louisiana State Medical Society.

Il y aura demain à 8 heures du soir, au nouveau collège de Médecine, une réunion de la Louisiana State Medical Society, à l'occasion du discours annuel du Prof. J. W. Nicholson.

Le président, D. A. B. Miles, prononcera aussi son discours annuel.

Huitième Ward.

Une réunion politique a eu lieu hier soir dans le Huitième Ward et les résolutions suivantes ont été adoptées :

Attendu qu'il y a en ce moment devant la Législature un bill de réforme électorale qui garantit le dénombrement honnête des bulletins, le Club de Réforme du 8me ward décide de recommander l'adoption de ce bill et fait appel à tous les citoyens bien intentionnés, qui sont partisans d'un bon gouvernement, afin qu'ils donnent leur appui à ce projet de loi.

Ils ont résolu en outre que les sénateurs Estopinal et Sambola et le représentant, M. Biro, du 8me ward, sont priés de faire leur possible pour faire adopter cette loi.

Une copie de ces résolutions sera envoyée à chacun des représentants du district.

La Ligue de Réforme Electorale tiendra un mass meeting à l'Académie de Musique, le 2 juin.

MENUS FAITS.

Hier matin a comparu devant le recorder de la deuxième cour un nommé Wm. Brehney qui avait été arrêté à la requête d'une femme qu'il avait maltraitée. Celle ci a refusé de le poursuivre, mais il a été néanmoins condamné à une amende de $25 ou à trente jours de prison, pour bris de paix.

—Dimanche soir vers 10 heures, tandis que le train d'excursion du chemin de fer de Fort Jackson et Grand Isle revenait à la Nouvelle-Orléans, un nommé Frank Sathord, demeurant à Gouldsboro, a détaché le dernier wagon du train, et si Henry Vogt ne s'en était aperçu, un grave accident aurait pu résulter. Vogt et Edward Curren ont mis Sathord en état d'arrestation, mais quand il est arrivé à l'intersection de la voie du Southern Pacific, dans la paroisse Jefferson, il a tiré un couteau de sa poche et a réussi à s'échapper. Des accusations ont été portées contre lui à Gretna et à Plaquemine.

—Hier matin, à 10 heures et demie, Mme Dachler qui demeure au No 499 de la rue St Thomas, a trouvé sa fille Ruth, une enfant de trois mois, morte dans son lit. Le coroner Maylie a vu le corps.

—Eugène Sullivan, un journalier de vingt ans qui demeure au coin de la rue Eliza et de l'avenue Pacifique, à Alger, est accidentellement tombé dans le fleuve, au débarcadère du ferry du deuxième district. Il a réussi à gagner la rive à la nage.

BULLETIN Télégraphique.

En France.

La Commune a été célébrée à Paris par plusieurs réunions auxquelles ont assisté les membres socialistes de la Chambre des Députés. Le programme des socialistes comprenait une visite au cimetière du Père-Lachaise, où sont inhumés beaucoup de ceux qui sont morts pendant la Commune. La police n'a permis qu'à ceux qui portaient des couronnes de pénétrer dans le cimetière et a défendu les discours.

Une foule énorme s'était rassemblée au dehors, mais l'ordre n'a pas cessé de régner. Il faut dire que le mauvais temps n'a pas encouragé les manifestants, car il pleuvait averse.

M. Dupuis, qui a accepté la tâche de former un nouveau ministère, continue à s'entendre avec ceux auxquels il compte offrir des portefeuilles. La principale difficulté consiste dans le choix du ministre des affaires étrangères.

MM. Burdeau et Boulanger ont tous deux refusé ces fonctions. M. Burdeau a eu avec le Président un long entretien, à l'issue duquel il n'était pas revenu sur sa décision de refuser le portefeuille des finances. M. Carnot aura un entretien semblable avec M. Boulanger, et s'il persiste dans son refus, il est probable que M. Dupuy abandonnera la tâche qui lui est confiée.

En Russie.

Le czar vient de lancer un ukase par lequel il prive les ministres, gouverneurs, et autres dignitaires de l'empire du choix et du contrôle de leurs subordonnés. Ce choix et ce contrôle appartiendront désormais au czar, ainsi que cela existait sous le règne du czar Nicholas. Les personnes visées par cette mesure, parlent de donner leur démission. La police continue à montrer une grande activité ; elle a opéré 200 nouvelles arrestations d'étudiants qui ont été ou enfermés ou expulsés.

Combat de Taureaux.

La nouvelle d'un émouvant combat de taureaux, nous arrive de Madrid. El Espartero, un matador très connu, a été atteint par les cornes d'un taureau et a eu l'abdomen labouré. Il a expiré au bout de cinq minutes. Le taureau avait déjà tué quatre chevaux, et il était absolument furieux, lorsque les banderilleros l'ont excité de leurs lances. 16,000 personnes assistaient à ce combat.

Le taureau était au centre de l'arène, piétinant le sol et baissant la tête, prêt à l'attaque, lorsque El Espartero l'a approché avec son audace accoutumée qui lui a valu les applaudissements de l'assistance. Il a été renversé par l'animal, s'est relevé et s'apprêtait à l'attaquer de nouveau, mais le taureau s'est élancé sur lui et comme il lui plongeait son poignard dans le cou, il a reçu lui-même le fatal coup de corne.

Les Anarchistes en Europe.

Un nommé Hinault, directeur d'un journal anarchiste, a été condamné à Dijon à deux ans de prison et à trois mille francs d'amende pour avoir publié un article contenant des insultes à l'adresse de l'armée.

Les autorités françaises ont arrêté depuis plusieurs jours les anarchistes Guérin, Beaulieu et Gauch que l'on soupçonne d'être les complices de l'individu se faisant appeler baron Sternberg et qui aurait préparé l'attentat de Liége dirigé contre le docteur Renson. Les trois prisonniers demeuraient auparavant en Belgique et c'est en se servant de faux papiers qu'ils sont entrés en France. Le gouvernement belge a demandé son extradition.

—La police a trouvé une grande quantité de cartouches de dynamite, des bombes et des explosifs cachés sous un tas de débris dans une raffinerie de Hornu, près de la frontière française. On croit que les anarchistes impliqués dans les explosions qui ont eu lieu dernièrement en Belgique se sont procuré les objets nécessaires à la confection des engins meurtriers dont ils se sont servi.

L'*Echo de Paris* dit qu'un arrangement a été conclu entre les autorités militaires et judiciaires en ce qui concerne la destruction des bombes. Conformément à cet arrangement, l'autorité judiciaire sera aidé dans toutes les villes de garnison par l'artillerie, qui fournira les hommes et les instruments nécessaires.

On croit que les trois anarchistes Guérin, Beaulieu et Gauch arrêtés dernièrement, sont les principaux chefs de la propagande révolutionnaire. Gauch est d'une bonne famille et possède une fortune de six cent mille francs. On a trouvé chez lui un testament dans lequel il lègue une somme de trois cent mille francs à un compagnon nommé Jean Grave. Il est spécifié dans le testament que cet argent devra être employé par Grave pour la cause anarchiste. La police affirme que Gauch à plusieurs fois distribué des fonds aux anarchistes. Gauch et Beaulieu sont recherchés par les autorités belges et seront probablement extradés.

La neige en Espagne.

Le froid est intense dans toute l'Espagne. Le vent souffle avec violence et dans plusieurs endroits il est tombé une telle quantité de neige que les récoltes sont sérieusement compromises. Plusieurs trains ont été pris dans les neiges.

République Argentine.

La police de Buenos-Ayres est à la recherche des complices de l'Autrichien qui a été arrêté comme étant l'auteur du complot formé dans le but de faire sauter les édifices publics. Les autorités ont reçu avis du gouvernement français que beaucoup d'anarchistes de ce pays se sont réfugiés dans la République Argentine.

La crue du Missouri.

Le Missouri vient de subir une crue de 6 pieds dans l'espace de 24 heures, et les eaux ont déjà causé de grands ravages dans le voisinage d'Atchinson. La ville était protégée par une petite digue qui a été emportée, et le courant se précipite directement contre la ville, qu'il sera probablement impossible de sauver si la crue continue.

Les voies de chemins de fer ont été emportées sur plusieurs points.

Explosion.

Une explosion s'est produite à Madrid, à bord du steamer Gigeon, qui faisait du charbon, à ce moment.

Une de ses chaudières a sauté et son pont a été emporté. Un des hommes a été tué sur le coup. Deux steamers chargés d'acide sulfurique et de fulmicoton ont eu leurs mâts emportés. Cinq hommes d'équipage ont succombé à leurs blessures.

Accident de chemin de fer.

Un train express qui arrivait avec vingt-cinq minutes de retard à un détour de la voie, situé près de la station de Pine Grove, a donné contre un énorme rocher qui était tombé sur la voie et que le mécanicien n'avait pas aperçu à temps. La locomotive, le tender et trois wagons ont été complètement démolis.

Le mécanicien a été tué et brûlé avec les débris, si bien que ses restes ont été recueillis dans un seau. Le chauffeur a été tué ; quant aux voyageurs, ils en ont été quittes pour quelques contusions sans gravité.

Collision en mer.

Une collision a eu lieu en mer entre le steamer Fuerts Bismarck et la barque française Louise. L'avant de celle-ci a été fort endommagé. Le Bismarck a été quitte pour une violente secousse.

Amérique du Sud.

Une dépêche de Montevideo que 1,500 partisans de l'amiral de Gama ont réussi à passer la frontière et à pénétrer dans le Rio Grande do Sul. La frontière a été franchie par les révolutionnaires, sur plusieurs points, et l'on pense qu'il s'agit d'un plan préconçu, ayant pour objet de masser les troupes révolutionnaires sur un même point.

La garde nationale de Jundiahe, a arraché le drapeau qui flottait à la porte du consulat d'Italie. Les Italiens s'étaient massés pour venger cet outrage, et des troubles sérieuses étaient imminents, lorsque le consul est intervenu. Les autorités ont offert leurs excuses au consul qui les a acceptées.

On constate tous les jours 10 nouveaux cas de fièvre jaune à Rio de Janeiro. La maladie est donc dans une période de décroissance.

On annonce que le Brésil a accepté l'Angleterre comme médiatrice, dans son différent avec le Portugal.

La Salsepareille d'Ayer, comme altératif, tonique, diurétique, épurateur du sang, est la meilleure préparation connue.

CORBETT A PARIS.

On lit dans le *Figaro* :

Les débuts du boxeur James J. Corbett ont eu lieu, hier soir, aux Folies-Bergère, devant le Tout-Paris sportif et mondain.

Le public parisien, quelque habitué qu'il soit à ce genre de sport, a été stupéfié de l'adresse, de l'agilité, de la vigueur et de la grâce déployées par le "champion du monde" dans ses exercices d'entraînement et dans son assaut avec le professeur Donaldson.

On a la sensation de se trouver vraiment en présence d'un phénomène exceptionnel, d'un être merveilleusement doué. C'est un spectacle unique et qui malheureusement ne durera que huit soirées.

Coïncidence curieuse, trois champions étaient dans la salle : Frank Ives, champion du billard ; Zimmerman, champion de la bicyclette, et Charlemont, boxeur de France.

UN DROLE DE TESTAMENT.

On vient de prendre connaissance du testament de M. Zalesky, propriétaire polonais qui est mort au mois de mars 1889, dans la province de Tauride.

Il avait laissé un testament sous pli cacheté sur lequel on pouvait lire : "A ouvrir après mon décès." On l'a ouvert et alors on a trouvé une seconde enveloppe cachetée sur laquelle était écrit : "A ouvrir six semaines après qu'on aura ouvert la première enveloppe". Respectant les dernières volontés du défunt, on attendit jusqu'à l'expiration de ce délai. Lorsque six semaines se furent passées, on alla décacheter l'enveloppe, et c'était une troisième sur laquelle on trouvait cette mention : "A ouvrir dans un an". Enfin au terme expiré on en a trouvé une quatrième à ouvrir dans deux ans.

C'est dans cette enveloppe que se trouvait le fameux testament. En vertu de ce document, le testateur a décidé que la moitié de sa fortune, évaluée à 100,000 roubles, appartiendrait à celui de ses parents qui a le plus d'enfants. L'autre moitié sera déposée dans une banque et y restera cent ans. Après cette période, le capital, avec les intérêts accumulés, sera distribué aux descendants de ses héritiers.

MARCHÉ AUX BESTIAUX.

Bœufs—Choice corn-fed, par livre, gross	2¾ @	3¼
Common corn-fed	2¼ @	2¾
Mississippi, Alabama, etc., choix, par livre	2¼ @	2¾
Choice grass	2¾ @	3¼
Common	2¼ @	2¾
Vaches communes et vieilles, par tête	$10 00	@14 00
Veaux—1re qualité, par tête	7 00	@10 00
2me qualité	5 00	@ 7 00
Veaux de choix	5 00	@ 7 00
Communs	3 00	@ 5 00
Porc—Good fat Western, par livre gross	5½ @	6
Common	4½ @	5
Fair Ouachita	3½ @	4½
Moutons—Choice, par tête	2 00	@ 3 00
Fair, par tête	1 00	@ 2 00
Vaches laitières—1re qualité, par tête	30 00	@50 00
2me qualité par tête	12 50	@15 00

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

GRANDE Vente à l'Encan DE PROPRIETES

Dans les Premier, Deuxième, Troisième, Quatrième et Sixième Districts.

RUE DU CANAL,

No 132, entre les rues St-Charles et Carondelet, la propriété en briques à trois étages,—magasin et résidence, occupé par Mme Trouilly loué par elle avec un bail expirant le 30 sept. 1894,

—A RAISON DE—

$3,600 par an.

AVENUE ST-CHARLES,

No 374, entre les rues Thalie et Melpomène, résidence élégante à deux étages.

RUE STE-MARIE,

Nos 277 et 279, élégante résidence double à deux étages, retirée de la rue.

RUE DE LA LEVEE,

Entre les rues Dumaine et St-Philippe.

TROIS

Superbes Magasins en briques à trois étages, connus sous le nom de Magasins du Marché, Nos 239, 239 1/2 et 241 rue de la Levée, vis-à-vis le Marché Français, tout près du Dépôt de Freight et de celui des Passagers du Southern Pacific R. R., la place Jackson et autres bâtisses publiques. Vendus sujets à leurs baux ; rapportant

$2,580 par an.

A l'encoignure des rues Toulouse et Dauphine, trois résidences.

RUE FRANKLIN,

No 64, entre les rues Bienville et Conti, une résidence à un étage.

RUE QUARTIER,

No 172, entre les rues Tremé et St-Claude, un cottage.

RUE ST-LOUIS,

Nos 369 et 371, entre les rues Galvez et Johnson, maison double.

RUE ST-LOUIS,

Nos 373, 375 et 377 entre les rues Johnson et Galvez, maison double, retirée de la rue sur chaque terrain.

RUE ROBERTSON,

Nos 377 et 377 1/2, entre les rues Columbus et Laharpe, élégante résidence double.

RUE ROBERTSON,

No 467, entre les rues St-Antoine et Bagatelle, une jolie maison double.

RUE LAPEYROUSE,

No 154, entre les rues Dorgenois et Rocheblave, une jolie maison double.

RUE CLARA,

Nos 245 et 245 1/2, entre les rues Calliope et Euphrosine, une maison à deux étages, retirée de la rue.

RUE ST-JOSEPH,

No 60, entre les rues Nouvelle Levée et Tchoupitoulas, résidence en briques à deux étages.

Coin des rues Jena et Dryades,

Neuf magnifiques terrains à bâtir.

RUE TCHOUPITOULAS,

No 1,288, entre les rues Général Taylor et Austerlitz, un cottage élégant et élevé.

Trois Ilets, Bornés

1. Van Buren, Quatrième, Clio et Erato ; 2. Par les rues Troisième, Van Buren, Erato et Thalie ; 3. Thalie, Erato, Quatrième et Van Buren.

RUE PREMIÈRE,

Entre les rues Martin et Clara, un terrain vacant.

RUE FÉLICITÉ,

Entre les rues Howard et Liberté, un terrain vacant.

Coin Dumaine et Tonti,

Elégante maison double à deux étages.

Succession de Thomy Lafon.

No 41,124—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans. Division C.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureau 155 rue de la Commune.—MARDI, le 12 juin 1894, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 5 avril 1894, et en vertu d'un ordre supplémentaire en date du 5 mai 1894 de la même Honorable Cour, pour le compte de la dite succession, les propriétés ci-dessous décrites, à savoir—

Premier District.

1° **Un certain lot de terre**, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans l'ilet borné par les rues **St-Joseph, North Market, Tchoupitoulas** et **Nouvelle-Levée**, dans le Premier District de cette ville, et mesure 22 pieds 4 pouces de face à la rue **St-Joseph**, sur une profondeur de 58 pieds 1 pouce, entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en une bâtisse en briques à deux étages, ayant deux chambres à chaque étage ; une bâtisse en briques à deux étages, ayant une chambre et un cabinet à chaque étage, citerne, lieux d'aisances, etc., portant le numéro municipal 60 rue **St-Joseph**.

2° **Un certain lot de terre**, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues **Clara, Euphrosine, Magnolia** et **Calliope** ; le dit lot de terre mesure (mesure américaine) 29 pieds de face à la rue **Clara**, sur une profondeur de 126 pieds 7 pouces et 2 lignes, entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en une bâtisse à deux étages couverte en ardoises et retirée de la rue, ayant, au premier étage, deux chambres et galerie sur le devant, galerie fermée à l'arrière avec escalier au premier étage ; deux chambres, deux cabinets et galerie sur le devant et à l'arrière au deuxième étage, aussi une bâtisse de deux chambres à l'arrière, deux citernes, lieux d'aisance, etc, portant les Nos municipaux 245 et 245 1/2 rue Clara.

3° **Un certain lot de terre**, situé dans le Premier District de cette ville, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans l'ilet borné par les rues **Ste-Marie, Prytanée, Félicité** et **Colisée**, et mesure 32 pieds 11 pouces 6 lignes de face à la rue **Ste-Marie**, même mesure sur la ligne du fond sur 121 pieds 11 pouces et 7 lignes de profondeur sur la ligne le séparant du lot No 27, et 121 pieds 4 pouces de profondeur sur l'autre ligne le séparant de l'autre partie du dit lot, désigné sur le croquis par la lettre B.

Les améliorations consistent en une bâtisse double à deux étages couverte en ardoises, retirée de la rue, ayant quatre chambres et palier ou vestibule, galeries de face à chaque étage ; une cuisine à deux étages y attenant ayant deux chambres, palier, lieux d'aisance et galerie à chaque étage, deux citernes lieux d'aisance, etc., connue par les numéraux municipaux 277 et 279 rue **Ste-Marie**.

4° Premièrement—**Une certaine portion de terre**, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues **Thalie, Melpomène, St-Charles** et **Prytanée**, la dite portion de terre étant formée d'une partie du lot No 2 sur le côté près de la rue **Thalie** et mesure, au pied américain, 17 pieds de face à la rue **St-Charles** sur une profondeur de 90 pieds.

Deuxièmement—**Une autre portion de terre**, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le même district et ilet, et forme aussi une partie du dit lot No 2 et mesure 17 pieds, plus ou moins, de largeur sur le côté du lot plus près de la rue **Thalie**, et immédiatement dans le fond de la propriété ci-dessus premièrement décrite, par une profondeur de 30 pieds.

La dite portion de terre commence à une distance de 90 pieds de la rue **St-Charles**, ensemble avec les privilèges d'une allée de 3 pieds de largeur ouvrant rue **Melpomène** et qui est pour l'usage et le bénéfice du dit terrain et des autres.

Les améliorations consistent en une élégante bâtisse à deux étages, couverte en ardoises, ayant deux chambres, galerie de façade et escaliers à chaque étage, une cuisine à deux étages attenante, ayant une chambre à chaque étage ; hangar à charbon, lieux d'aisance, cuve, etc. Vendue sujette à un bail expirant le 30 septembre 1894 à $30 par mois, connue comme le numéro municipal 374 rue St Charles.

5° **Un certain lot de terre**, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues **Canal, St-Charles, Commune** et **Carondelet**.

Le lot mesure, au pied anglais, 29 pieds 1 ligne de face à la rue **Canal**, sur une profondeur, entre lignes parallèles, de 160 pieds 4 pouces, borné sur le côté le plus rapproché de la

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER

rue **Carondelet**, par la propriété de M. J. Ludovic, et sur le côté opposé par celle de W. Shiff.

Les améliorations consistent en une bâtisse en briques à 3 étages connue par le numéro municipal 132 rue **Canal**, ayant au rez-de-chaussée un grand magasin, grande entrée, avec escaliers sur chaque côté, trois chambres, corridor et cabinet au second étage et galerie de face sur la rue, trois chambres et corridor au troisième étage ; une bâtisse en briques à trois étages attenante à la bâtisse principale, ayant trois chambres, escaliers, chambres à charbon, et lieux d'aisances au rez-de-chaussée, galerie, lieux d'aisances, escalier et trois chambres au second étage ; galerie, escalier et quatre chambres au troisième étage, cuve, hydrant, etc, et un entrepôt en briques à deux étages dans le fond du terrain séparé des autres bâtisses par une allée. Cette propriété est vendue sujette à un bail à Mme Charles Trouilly expirant le 30 septembre 1894 à un prix nominal de $300 par mois, payable mensuellement.

Deuxième District

6° **Un certain lot de terre**, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville borné par les rues **Franklin, Bassin, Bienville et Conti** et mesurant vingt-cinq pieds de face à la rue **Franklin**, sur 60 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, au pied français.

Les améliorations consistent en une résidence à un étage couverte en ardoises, avec deux chambres, galerie de côté et à l'arrière, cabinet et une chambre dans la mansarde, cuisine avec deux chambres, lieux d'aisance, cuve, connu par le numéro municipal 64 rue **Franklin**.

7° **Un certain lot de terre**, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet compris entre les rues **Toulouse, St-Louis, Dauphine** et **Bourbon**, ayant une façade de 40 pieds sur la rue **Toulouse** sur une profondeur et face à la rue **Dauphine** de 45 pieds, entre lignes parallèles, au pied français, formant l'encoignure des rues **Toulouse** et **Dauphine**.

Les améliorations consistent en une bâtisse avec deux chambres et une bâtisse en bois attenant avec une chambre faisant face à la rue **Toulouse** cuve, lieux d'aisances, etc.

8° **Un certain lot de terre**, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans le Faubourg Tremé dans l'ilet borné par les rues **Quartier, St-Claude Tremé** et le **Chemin du Bayou**, le dit lot mesure 18 pieds 4 pouces et 1 ligne de face à la rue **Quartier**, 18 pieds 3 pouces et 6 lignes de largeur dans le fond, et 78 pieds 9 pouces et 1 ligne de profondeur sur la ligne la plus rapprochée de la rue **St-Claude**, et 77 pieds 1 pouce et 3 lignes de profondeur sur la ligne qui le divise de la propriété de Mme T. Doriocourt, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Les améliorations consistent en une résidence avec quatre chambres, galerie de côté, cuve, lieux d'aisance, connue par le numéro municipal 172 rue **Quartier**.

9° **Un certain lot de terre**, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District de cette ville, lequel lot est borné par les rues **Galvez, St-Louis, Johnson** et le **Canal Carondelet**, mesurant 28 pieds de face à la rue **St-Louis**, sur une profondeur de 76 pieds entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en une résidence double ayant quatre chambres et cuisine et deux chambres, lieux d'aisances et deux cuves, connues par les numéros municipaux 369 et 371 rue **St-Louis**.

10° **Un certain lot de terre**, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville borné par les rues **Galvez, St-Louis**, et **Johnson** et le **Canal Carondelet**, mesurant 28 pieds de face à la rue **St-Louis**, sur une profondeur de 76 pieds, entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en une résidence à un étage, retiré de la rue, avec deux chambres cuisine avec deux chambres attenantes avec lieux d'aisances et cuve, divisée en deux corps de logis, connue par le numéro municipal 373 rue **St-Louis**.

11° **Un certain lot de terre**, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de cette ville, borné par les rues **Galvez, St Louis, Johnson** et le **Canal Carondelet**, mesurant 28 pieds de face à la rue **St-Louis** sur une profondeur de 76 pieds entre lignes parallèles.

Les améliorations sont les mêmes que le lot No 13 qui vient d'être décrit, connue par le numéro municipal 375 rue **St-Louis**.

12° **Un certain lot de terre**, ensemble avec toutes bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, désigné par le No 15 de l'ilet No 34, borné par les rues **St-Louis, Galvez** et **Johnson** et le **Canal Carondelet**, mesure 28 pieds de face à la rue **St-Louis** sur une profondeur de 76 pieds, entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en une maison simple, retirée de la rue, ayant deux chambres, cuve, lieux d'aisances, connue comme le numéro municipal 377 rue **St-Louis**.

13° **Un certain lot de terre**, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District de cette ville, borné par les rues **Dumaine, Ste-Anne, Tonti et Rocheblave**, mesurant 35 pieds de face à la rue **Dumaine**, sur 85 pieds de profondeur et de face à la rue **Tonti**, à laquelle il forme l'encoignure.

Les améliorations consistent en une résidence double à deux étages, ayant quatre chambres et palier à chaque étage, et une cuisine à deux étages y attenant, avec deux chambres à chaque étage citernes, lieux d'aisances, etc.

14. Premièrement—**Un certain lot de terre**, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, borné par les rues **Levée, Dumaine, Chartres** et **St-Philippe**, mesurant 66 pieds 3 pouces de face sur la dite rue **Levée** et 64 pieds 10 pouces de largeur à l'arrière, et 149 pieds 1 pouce de profondeur. Secondement—Un certain morceau ou portion de terre situé dans le même district et ilet, et sur lequel il y a un mur en briques séparant la susdite propriété de celle de Joséphine Guichard, femme de F. M. Bienvenu, et la moitié du dit mur, le dit morceau ou portion de terre étant une moitié attenant à la propriété de Mme Bonneval sur la terre de laquelle le mur est construit, laquelle moitié a 6 pouces de largeur sur à peu près 60 pieds de profondeur.

Les améliorations consistent de la rangée de trois splendides magasins en briques à trois étages connus par les numéros municipaux 239, 239 1/2 et 241 rue **Levée**, et **Magasin du Marché**.

Le tout sera vendu en bloc, sujet aux différents baux contractés avec les différents locataires, savoir : No 239 rue **Levée**, occupé par **MM. Levy & Mayer**, loué jusqu'au 30 septembre 1894, à raison de $600 par an payable $50 par mois ; le No 239 1/2 rue **Levée**, occupé par la **Boulangerie Garic**, loué à MM. Samuel et John Garic jusqu'au 31 janvier 1897, à raison de $1 380 par an, payable $115 par mois, et le No 241 rue **Levée**, occupé par P. Salatich comme café, et à lui loué à raison de $600 par an jusqu'au 30 sept. 1894, payable $50 par mois, faisant un revenu total de $2,580 par an, et aussi vendu sujet à l'usufruit de Mme Alfée Bodin pendant le terme de sa vie sans sécurité. Mme Bodin est âgée de plus de 80 ans.

Troisième District.

15° **Un certain lot de terre**, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, borné par les rues **Robertson, Laharpe, Claiborne** et **Colombus**, mesurant 32 pieds 4 pouces et 6 lignes de face à la rue Robertson sur 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en une maison à deux corps de logis selon plan déposé à la Bourse connu sous les Nos 377 et 377 1/2.

16° **Trois certains lots de terre** situés dans le faubourg Washington, troisième district de cette ville désignés par les Nos 8, 9 et 10 de l'ilet No 29, borné par les rues **France, Lesseps, Célestine** et **Joséphine**, les dits lots mesurant chacun 56 pieds 10 pouces de face à la rue **France** sur 138 pieds 10 pouces entre lignes parallèles, le lot No 8 formant l'encoignure des rues **France** et **Célestine**.

17° **Un certain lot de terre**, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé et étant dans le Faubourg Marigny Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues **Robertson** ou **St-Jean Baptiste, Claiborne, St-Antoine** et **Bagatelle**, mesurant 35 pieds 4 pouces de face à la rue **St-Jean Baptiste**, sur 87 pieds 11 pouces de profondeur, entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en une maison à deux corps de logis ayant 4 chambres et arrière galerie, arrière bâtisse ayant deux chambres, galerie devant, deux citernes, etc., connue sous le No 467 rue Robertson.

18° **Un certain lot de terre**, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et y appartenant, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le No 26 dans l'ilet borné par les rues **Onzaga, Dorgenois, Lapeyrouse** et **Rocheblave**, le dit terrain mesure 34 pieds 1 pouce et 2 lignes de face à la rue **Lapeyrouse** sur 157 pieds 5 pouces et 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en une résidence double à un étage, ayant quatre chambres avec une bâtisse attenante ayant quatre chambres, citernes, lieux d'aisances, etc., connue par le No municipal 154 rue **Lapeyrouse**.

Quatrième District et Paroisse Jefferson.

19° **Un certain ilet de terre**, situé en partie dans le Quatrième district de cette ville et en partie dans la paroisse Jefferson, dans cet Etat, borné par les rues **Van Buren, Quatrième, Clio** et **Erato**, mesurant 319 pieds 8 pouces et 6 lignes de face sur chacune des rues **Quatrième** et **Van Buren** et 290 pieds 5 pouces 4 lignes de face sur chacune des rues **Clio** et **Erato**.

20° **Un certain ilet de terre**, situé en partie dans le Quatrième District de cette ville et en partie dans la paroisse de Jefferson en cet Etat, borné par les rues **Troisième, Van Buren, Erato** et **Thalie**, mesurant 255 pieds 9 pouces et 3 lignes de face à chacune des rues **Van Buren** et **Troisième** et 210 pieds 7 pouces et 2 lignes de face à chacune des rues **Erato** et **Thalie**.

21° **Un certain ilet de terre**, situé en partie dans le Quatrième District de cette ville et en partie dans la paroisse Jefferson, en cet Etat, borné par les rues **Thalie, Erato, Quatrième** et **Van Buren**, mesurant 290 pieds 5 pouces et 4 lignes de face à chacune des rues **Thalie** et **Erato**, et 255 pieds 9 pouces et 3 ligne de face à chacune des rues **Quatrième** et **Van Buren**.

Quatrième District.

22° **Un certain lot de terre**, situé et étant dans le Quatrième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues **Philip, Première, Clara** et **Martin** ; le dit lot mesurant 29 pieds 6 pouces et 6 lignes de face à la rue **Première**, sur une profondeur, entre lignes parallèles, de 91 pieds 9 pouces.

23° **Deux certains lots ou morceaux de terre**, situés et étant dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues **Félicité, Terpsichore, Howard** et **Liberté** ; le lot No 11 mesure 33 pieds 8 pouces de face à la rue **Félicité**, 33 pieds 8 pouces sur le côté du lot No 10 et 9 pieds 1 pouce et 4 lignes sur le côté du lot No 12, et le lot No 12 mesure 33 pieds 8 pouces de face à la rue **Félicité**, 33 pieds 8 pouces et 3 lignes dans le fond sur une profondeur de 9 pieds 1 pouce et 4 lignes sur le côté du lot No 11 et 9 pieds 3 pouces et 1 ligne sur le côté du lot No 13.

Sixième District.

24° **Un certain lot de terre**, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, borné par les rues **Général Taylor, Austerlitz, Water** et **Tchoupitoulas** ou **Levée**, le dit lot mesurant 25 pieds de face à la rue **Levée** sur 90 pieds de profondeur entre lignes parallèles, mesure américaine.

Les améliorations consistent en un cottage élevé, retiré de la rue, ayant six chambres, galeries devant et sur le côté, lieux d'aisance, citernes, etc., connu par le numéro municipal 1288 rue **Tchoupitoulas**.

25° **Neuf certains lots de terre** situés dans le Sixième district de cette ville, désignés par les Nos 1 à 9, inclusivement, dans l'ilet No 454 bornés par la rue **Jena**, l'avenue **Napoléon**, les rues **Baronne** et **Dryades** ; les lots Nos 1, 2, 3 et 4 mesurant chaque 30 pieds de face à la rue **Jena**, sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles, le lot No 1 formant l'encoignure des rues **Jena** et **Dryades** et les lots 5, 6, 7, 8 et 9 mesurant chaque 30 pieds de face à la rue **Jena** sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance en un et deux ans, garanti par hypothèque et toutes les clauses usuel

VENTES A L'ENCAN

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

les, portant 7 pour cent d'intérêt par an jusqu'à paiement, les acquéreurs assumeront les taxes de 1894 en sus du prix d'adjudication et que les prix de la propriété rue Decatur, dans l'ilet No 21, la quatorzième décrite dans cette annonce, sera vendue sujette à l'usufruit de Mme Alfée Bodin, durant sa vie naturelle, d'après les mêmes termes que ci-dessus ; les acquéreurs déposeront 10 pour cent au moment de la vente, du prix de leur enchère.

Actes de vente pardevant A. Doriocourt N. P. aux frais de l'acquéreur.

8 mai 8 15 22 29 juin 5 12

ANNONCE JUDICIAIRE.

No 328 rue Marais entre Esplanade et Kerlerec.

Succession d'Edmond Cabiro.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur, bureau No 155 rue de la Commune—**MARDI, 19 juin 1894**, à midi, il sera vendu à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre Gravier et l'Allée Commerciale, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, siégeant en place de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, maintenant absent en congé, en date du 15 mai 1894, pour le compte de ladite succession, de la propriété suivante à savoir :

Deux lots de terre, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No 381 borné par les rues Marais, St Claude, Esplanade et Kerlerec, lesquels dits lots sont désignés par les Nos 25 et 26 de l'ilet No 6 sur un plan de A. D'Hémécourt, voyer, en date du 18 décembre 1847, déposé en l'étude de A. Mazureau, ancien notaire, et mesurant ensemble, conformément au dit plan, 63 pieds 11 pouces de face à la rue Marais, 86 pieds 2 pouces de profondeur sur la ligne de côté qui la divise du lot No 24 vers la rue Kerlerec, 63 pieds 4 pouces 3 lignes de largeur sur la ligne du fond, et 97 pieds 10 pouces 1 ligne de profondeur sur l'autre ligne qui la divise du lot No 27 vers la rue Esplanade. Ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent désignées par le No 328 rue Marais.

Etant la même propriété acquise par Edmond Cabiro d'Emile Cazeres par acte pardevant C. T. Soniat, notaire, daté le 5 octobre 1883, enregistré C. O. B. K. 118, fol. 294.

Les améliorations consistent en une résidence à un étage, avec mansardes, couverte en ardoises, retirée de la banquette, ayant corridor au centre, avec salon et salle à manger sur un côté et deux chambres à coucher sur l'autre côté, deux chambres dans les mansardes et une bâtisse à un étage, attenant avec trois chambres et office, galerie derrière, cuve, chambre à charbon, lieux d'aisances, etc., jardin de fleurs sur le côté.

Conditions.—Un tiers ou plus comptant, et le reste à un ou à un et deux ans de crédit au gré de l'acquéreur avec billets garantis par hypothèque et privilège de vendeur, portant sept pour cent d'intérêt à partir de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final. L'acquéreur assurera les améliorations pour le montant de la partie à crédit et transférera la police d'assurance au porteur des dits billets. L'acte de vente devra contenir la clause de non-aliénation, et cinq pour cent d'honoraire d'avocat en cas de procès, et verdu sans estimation et toutes les autres clauses usuelles. L'acquéreur assumera le paiement des taxes de 1894 en sus du prix de son adjudication et déposera dix pour cent comptant du prix de son enchère au moment de l'adjudication. Le propriétaire actuel restera en possession de la propriété, sans loyer, jusqu'au 1er août 1894.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant Chas T. Soniat, notaire.

17 mai—17 22 29—juin 5 12 19

ANNONCE JUDICIAIRE.

UN JOLI COTTAGE

Presque Neuf et Elevé

—DANS LE—

TROISIÈME DISTRICT,

No 131 rue Montégut,

Entre St-Claude et Remparts.

Succession de Mme Philomène Brand, épouse de Francis Arroyo.

No 42,005—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur, bureau No 155 rue de la Commune—MARDI, 12 juin 1894, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre Gravier et la Place Commerciale en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 30 avril 1894, pour le compte de la susdite succession, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues **Montégut, Remparts, St-Claude** et **Clouet**. Le dit lot est désigné par la lettre N sur un plan fait par P. A. D'Hémécourt, député voyer de ville en date du 19 mai 1855 et annexé à un acte pardevant Jos. D. Taylor, notaire, le 24 mai 1855 et mesure conformément 39 pieds 7 pouces de face à la rue Montégut, sur une profondeur de 106 pieds 6 pouces et 4 lignes entre lignes parallèles, la dite portion de terre est composée de tout du lot désigné par le No 4 et une portion du lot désigné par le No 3, sur un plan dressé par L. J. Pilié, voyer général, le 5 octobre 1836 et déposé en l'étude de L. J. Caire, ancien notaire.

Les améliorations consistent en un joli cottage presque neuf, ayant une galerie de face, un corridor de côté fermé, au fond du corridor une grande galerie de côté, salon et trois chambres à coucher, grande salle à manger, cuisine spacieuse, chambre à bain, joli jardin de côté barrière en fer, grande cuve montée sur fondations en briques, lieux d'aisances, hangar, etc. Le tout en bon état, et faisant un très joli cottage qu'on ne peut trouver dans aucune autre partie de la ville.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste, s'il y en a, payable en un et deux ans de crédit, avec billets garantis par privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur la dite propriété et portant 8 pour cent d'intérêt par an jusqu'à paiement, la police d'assurance sera transférée au vendeur ou au porteur ou porteurs des dits billets, avec 5 pour cent honoraires d'avocat seront payés par ledit acquéreur en cas de non paiement des dits billets ou n'importe quelle partie de ceux-ci à leur maturité et nécessitant des procédures judiciaires pour forcer le paiement, en sus du prix d'adjudication, des taxes de l'année courante 1894, et toutes les autres clauses usuelles.

L'acte de vente pardevant John R. Légier, notaire, aux frais de l'acquéreur.

11 mai—11 15 22 29—juin 5 12

Guérison du DIABÈTE

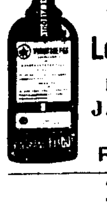

LE VIN URANÉ Pesqui

Fait diminuer de 1 gr. par jour Le SUCRE DIABÉTIQUE

Dépôt à la NOUVELLE-ORLÉANS J.-L. LYONS & Co

Vente en gros : PESQUI, Bordeaux.

1-5-8

Réfléchissez : Cela ne coûte qu'un cent et un cinq-huitième de cent par jour étant $6 pour 365 jour.

Faites-le prendre immédiatement, autrement vous arriverez trop tard.

Le Directory de la Ville De la Nouvelle-Orléans pour 1894, de SOARDS.

Renferme plus de changements qu'il y en a eu depuis vingt ans, ce qui fait que les anciens directories deviennent inutiles et que le nouveau devient indispensable.

Vu des décès survenus et des délinquants parmi nos souscripteurs, ce directory étant une publication de souscriptions exclusivement, il n'y a qu'un nombre limité en vente.

C'est une aide de valeur et sauve avec le temps de l'argent, etc.

City Directory, prix......$6 00
Business Directory, prix. 1 00
Mappe de la Ville, Litographie, 3 couleurs..........50

Chacun de ces ouvrages mentionnés ci-dessus envoyé par express ou par la malle dans toutes les parties des Etats-Unis sur l'envoi du prix.

L. SOARDS, Editeur,
5 Commercial Place, Coin Camp
6 mars—